

Canada
Province de Québec
M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est
MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION-DE-NOTRE-SEIGNEUR

L'Ascension-de-Notre-Seigneur, le 6 avril 2020.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de L'Ascension-de-Notre-Seigneur., tenue lundi le 6 avril 2020 à dix-neuf heures trente (19h30), à la salle du conseil du Centre communautaire, sous la présidence de M. Louis Ouellet, maire.

Sont aussi présents les membres du conseil suivants :

M. Louis Harvey, conseiller au district no 1;
M. Jean Tremblay, conseiller au district no 2;
M^{me} Nathalie Larouche, conseillère au district no 3;
M^{me} Lise Blackburn, conseillère au district no 4;
M^{me} Nellie Fleury, conseillère au district no 5
M. Michel Harvey, conseiller au district no 6.

Assiste également à cette session :

M. Normand Desgagné, directeur général et secrétaire-trésorier.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
 - 2.1 Huis clos de la séance ordinaire du conseil du 6 avril 2020;
3. Approbation des minutes de la séance ordinaire du 2 mars 2020 et des séances spéciales du 16 et du 23 mars 2020;
4. Lecture de la correspondance;
5. Rapport des comités;
- 6 Administration générale :**
 - 6.1 Approbation des comptes pour la période du 1^{er} au 31 mars 2020;
 - 6.2 Vente d'une partie de terrain à M. Pierre-Olivier Vézina et Mme Méghan Dallaire - Rue des Lilas lot # 4 732 258;
 - 6.3 Adoption du Règlement n° 2020-464 ayant pour objet de modifier l'article 3 du règlement n° 2019-460 sur les modalités de paiements des taxes foncières et des compensations pour l'exercice financier 2020;
 - 6.4 Avis de motion Règlement n° 2020-465 concernant la division du territoire de la municipalité en six (6) districts électoraux conformément aux chapitres III et IV du titre 1 de la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités;
 - 6.5 Motion de remerciement à M. Maxime Daoust, directeur général du Camp Patmos pour le prêt d'équipement à la résidence le Villageois;
- 7. Urbanisme et mise en valeur du territoire :**
 - 7.1 Acceptation de la demande de dérogation mineure pour les propriétés du 608-610-615 Rang 5 Ouest, chemin #6;
 - 7.2 Demande de dérogation mineure pour le 100 chemin Fortin;

8. Travaux publics, bâtiments et espaces verts :

8.1 Autorisation d'aller en appel d'offre sur le site du SE@O pour des travaux de planage et d'asphaltage de la 1^{ère} Rue sur une longueur de 500 mètres;

9. Cultures, loisirs :

9.1 Festival Bouquille - Stationnement;

10. Aide financière et appuis aux organismes :

10.1 Octroi d'une aide financière à divers organismes;

10.2 Octroi d'une aide financière au comité du travail de rue d'Alma;

10.3 Subvention office municipal d'habitation;

10.4 Octroi d'une aide financière à la Corporation de développement économique de l'Ascension de N.-S.;

11. Ressources humaines :

11.1 Embauche de personnel saisonnier;

12. Rapport mensuel du maire;

13. Affaires nouvelles :

13.1

13.2

14. Période de questions des citoyens;

15. Levée de la séance ordinaire.

1. MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, observe un court moment de silence, et après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance ordinaire.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R. 2020-067

Le conseil de la municipalité de l'Ascension de N.-S. siège en séance ordinaire ce 6 avril 2020 en huis clos.

Sont présents à cette séance : M. Louis Ouellet, maire, ainsi que les conseillers(ères) M. Louis Harvey, M. Jean Tremblay, Mme Nathalie Larouche, Mme Lise Blackburn, Mme Nellie Fleury et M. Michel Harvey.

Assiste également à la séance, le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Normand Desgagné.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par huis clos;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer à huis clos.

Adoptée

3. APPROBATION DES MINUTES DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2020 ET DES SÉANCES SPÉCIALES DU 16 ET DU 23 MARS 2020

R. 2019-068

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

APPUYÉ par Madame la conseillère Nathalie Larouche,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que les minutes de la séance ordinaire du 2 mars 2020 et des séances spéciales du 16 et du 23 mars soient adoptées telles que rédigées par le directeur général et secrétaire-trésorier.

Adoptée

4. LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

1. Reçu le 2 mars 2020 de Mme Sandra Gagné, directrice-générale régionale, patrimoine canadien, une subvention au montant de 22 100\$ pour soutenir la municipalité dans la réalisation de ses activités dans le cadre du programme Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine, Festivals des art locaux et du patrimoine local.
2. Reçu le 4 mars 2020 de M. Normand Fauchon, directeur de la direction des infrastructures, des événements et de la gestion financière du loisir et du sport pour le Fond de développement du sport et de l'activité physique du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, une correspondance confirmant le dépôt du deuxième versement de l'aide financière accordée à notre municipalité pour le projet de rénovation de l'aréna municipal au montant de 66 187.86 \$.
3. Reçu le 4 mars 2020 de M. Donald Boily, directeur général de la direction générale du Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau du ministère des Transports, une recommandation concernant les opérations de déneigement suite à une collision mortelle impliquant une souffleuse à neige en déplacement et un piéton. Celle-ci stipule qu'il doit y avoir la présence d'un surveillant circulant à pied ou en véhicule devant une souffleuse à neige frontale lors des déplacements de celle-ci dans les milieux résidentiels où la vitesse permise est de 50 km/h ou moins.

4. Reçu le 11 mars 2020 de M. Jean-François Bellemare, directeur général de la direction générale des infrastructures du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, une correspondance mentionnant qu'à la suite de la révision des règles et normes du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU), l'obligation de réaliser un seuil minimal d'immobilisations à l'égard du projet mentionné en objet s'applique uniquement aux travaux de construction réalisés avant le 1^{er} janvier 2019.
5. Reçu le 18 mars 2020 de Me Martine Tremblay, Cain Lamarre SENCRL, une correspondance nous confirmant que la municipalité de l'Ascension de N.-S. ne faisait l'objet d'aucune réclamation.
6. Reçu le 24 mars 2020 de Mme Annie St-Onge, directrice des communications, Groupe Rémabec, un communiqué de presse mentionnant qu'en raison de la pandémie du coronavirus (COVID-19) la compagnie a décidé de procéder à la suspension temporaire des opérations de sciage de ses usines Arbec, Bois d'œuvre pour une durée minimal de trois (3) semaines, soit jusqu'au 13 avril prochain. Cette décision s'applique aux usines Arbec, Bois d'œuvre situées en Mauricie, au Saguenay-Lac-St-Jean et sur la Côte-Nord.
7. Reçu le 25 mars 2020 de M. Benoît Charrette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, une correspondance nous informant l'obtention d'une aide financière de 11 250\$ dans le cadre du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable – volet 1.
8. Reçu le 27 mars 2020 du ministère des Transports une correspondance concernant l'inspection des structures sur le territoire de la municipalité. Le MTQ a repris la gestion des ponts sur le réseau municipal le 31 décembre 2011, celui-ci fait l'inspection et l'évaluation de la capacité portante des ponts et nous mentionne que nous sommes responsable d'entretenir la surface de roulement sur le pont et aux approches, les trottoirs, le drainage, l'éclairage des ponts.
9. Reçu le 27 mars 2020, de M. François Bonnardel du ministère des Transports nous informant l'octroi d'une aide financière de 233 689\$ pour le Programme d'aide à la voirie locale – Volet accélération des investissements sur le réseau routier local.

5. RAPPORT DES COMITÉS

Les élus municipaux donnent des comptes-rendus des comités auxquels ils sont attitrés.

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 APPROBATION DES COMPTES POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 MARS 2020

R. 2020-069

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Louis Harvey,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

D'approuver la liste des comptes à payer pour la période du 1^{er} au 31 mars 2020 au montant de 237 283.38 \$.

D'approuver la liste des comptes déjà payés pour la période du 1^{er} au 31 mars 2020 au montant de 96 616.14 \$.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à payer lesdits comptes à payer au montant de 237 283.38 \$.

Adoptée

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution numéro R. 2020-069.

Signé, ce 6 avril 2020.

Normand Desgagné,
Directeur général et secrétaire-trésorier

6.2 VENTE D'UNE PARTIE DE TERRAIN À M. PIERRE-OLIVIER VÉZINA ET MME MÉGHAN DALLAIRE - RUE DES LILAS LOT # 4 732 258

R. 2020-070

CONSIDÉRANT que M. Pier-Olivier Vézina et Mme Méghan Dallaire sont devenus propriétaires du 5340, rue des Lilas et qu'une partie de ce dit terrain appartient à la municipalité de l'Ascension de N.-S.;

CONSIDÉRANT que la municipalité accepte de vendre à M. Vézina et Mme Dallaire une parcelle de terrain d'une superficie de 139.29 m², lot 4 732 258;

CONSIDÉRANT que M. Vézina et Mme Dallaire accepte de payer tous les frais reliés à cette vente (arpenteur, notaire, etc.)

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

APPUYÉ par Madame la conseillère Nellie Fleury,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

Que la municipalité accepte de vendre une parcelle de terrain à M. Pier-Olivier Vézina et Mme Méghan Dallaire d'une superficie de 139.29 m² pour un montant total de 1 875\$ plus les taxes applicables et autorise M. le maire Louis Ouellet ainsi que le directeur général M. Normand Desgagné à signer les documents de vente au nom de la municipalité.

Adoptée

6.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2020-464 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER L'ARTICLE 3 DU RÈGLEMENT NO 2019-460 SUR LES MODALITÉS DE PAIEMENTS DES TAXES FONCIÈRES ET DES COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020

R. 2020-071

ATTENDU que la municipalité de l'Ascension de N.-S. a adopté le 16 décembre 2019, le Règlement n° 2019-460 sur les modalités de paiements des taxes foncières et des compensations pour l'exercice financier 2020, applicable pour l'année 2020;

ATTENDU que l'article 989 du Code municipal du Québec autorise le conseil municipal à imposer et à prélever sur le territoire de la municipalité par voie de taxation directe, soit sur les biens-fonds imposables de son territoire, une taxe basée sur leur valeur portée au rôle d'évaluation afin de pourvoir aux dépenses d'administration de celle-ci;

- ATTENDU que l'article 981 du Code municipal du Québec autorise la municipalité à décréter par résolution un taux d'intérêt différent que celui prévu, et ce, à toutes les fois qu'il le juge opportun;
- ATTENDU que l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale autorise le conseil municipal de permettre que le paiement des taxes municipales soit effectué en plusieurs versements;
- ATTENDU que la municipalité a prévu, conformément à l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale, que le paiement des taxes pouvait être fait en 5 versements;
- ATTENDU que la situation de plusieurs citoyens et citoyennes pourrait devenir précaire en raison du COVID-19 et des consignes édictées par les autorités compétentes afin de limiter sa propagation;
- ATTENDU que la municipalité désire venir en aide à ces contribuables en diminuant le taux de la taxe foncière annuelle applicable sur son territoire;
- ATTENDU qu'un avis de motion a été dûment donné par madame la conseillère Lise Blackburn lors de la séance du conseil tenue le 23 mars 2020 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

APPUYÉ par Madame la conseillère Lise Blackburn,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

Qu'il y a lieu de modifier l'article 3 du Règlement n° 2019-460;

Que les échéances des versements afin d'acquitter le paiement des taxes municipales prévues au Règlement n° 2019-460 sont reportées aux dates suivantes :

Anciennes échéances	Nouvelles échéances
1 ^{er} mai 2020	1 ^{er} juin 2020
1 ^{er} juillet 2020	1 ^{er} août 2020
1 ^{er} septembre 2020	1 ^{er} octobre 2020
1 ^{er} novembre 2020	1 ^{er} décembre 2020

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

AVIS DE MOTION : 23 mars 2020

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÉGLEMENT : 23 mars 2020

ADOPTION DU RÉGLEMENT: 6 avril 2020

PUBLICATION : 7 avril 2020

Adoptée

6.4 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NO 2020-465 CONCERNANT LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ EN SIX (6) DISTRICTS ÉLECTORAUX CONFORMÉMENT AUX CHAPITRES III ET IV DU TITRE 1 DE LA LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, la conseillère Mme Lise Blackburn donne avis de motion à l'effet que lors d'une séance subséquente, il sera soumis pour approbation le règlement n° 2020-465 concernant la division du territoire de la municipalité en six (6) districts électoraux conformément aux chapitres III et IV du titre 1 de la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

À la séance prévue pour son adoption, il ne sera pas nécessaire d'effectuer une lecture du dit règlement étant donné la demande de dispense de lecture produite par Mme Blackburn.

6.5 MOTION DE REMERCIEMENT À M. MAXIME DAOUST, DIRECTEUR GÉNÉRAL DU CAMP PATMOS POUR LE PRÊT D'ÉQUIPEMENT À LA RÉSIDENCE LE VILLAGEOIS

R. 2020-072

Madame la conseillère Lise Blackburn propose, appuyée par Madame la conseillère Nathalie Larouche que le conseil municipal vote une motion de remerciement à M. Maxime Daoust, directeur général du Camp Patmos pour le prêt d'équipements à la Résidence le Villageois dans le cadre de la pandémie du COVID-19.

Adoptée

7. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

7.1 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LES PROPRIÉTÉS DU 608-610-615 RANG 5 OUEST, CHEMIN #6

R. 2020-073

ATTENDU que les membres du conseil municipal prennent connaissance de la demande de dérogation mineure soumise pour les propriétés du 608-610-615 Rang 5 Ouest, chemin #6 à l'effet de permettre le lotissement du lot 3 127 366 qui sera d'au moins 1 884,3 mètres carrés au lieu de 2 000 mètres carrés avec une largeur d'au moins 20,68 mètres au lieu de 30 mètres et de permettre le lotissement du lot 3 127 365 qui sera d'au moins 124,34 mètres carrés au lieu de 2 000 mètres carrés avec une largeur au lac d'au moins 15,78 mètres au lieu de 30 mètres;

ATTENDU que suite à la recommandation donnée par le comité consultatif d'urbanisme informant le conseil que la demande devrait être acceptée, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

APPUYÉ par Madame la conseillère Nellie Fleury,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que la demande de dérogation mineure soumise pour les propriétés situées au 608-610-615, Rang 5 Ouest, soit et est acceptée par la municipalité de l'Ascension de N.-S. en regard des éléments inscrits à la résolution du comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée

7.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 100 CHEMIN FORTIN

R. 2020-074

- ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été demandée afin de permettre le lotissement de terrains de villégiature riverain sur le Chemin Fortin;
- ATTENDU qu'un plan-projet a été réalisé par M. Pierre-Luc Pilote, arpenteur-géomètre à sa minute 3087;
- ATTENDU que M. Richard Maltais a fait l'acquisition du lot 5 101 787 de bonne foi, conformément aux conseils des professionnels au dossier de l'époque, et dans l'objectif de respecter les dimensions minimales requises pour un terrain non desservi;
- ATTENDU que postérieurement à l'achat du terrain, des investissements ont été réalisés afin de desservir le lot 5 101 187 par un réseau d'aqueduc et un réseau électrique;
- ATTENDU que ces investissements permettent aujourd'hui de subdiviser trois terrains de superficies supérieures au minimum requis de 2 000 m², mais que la géométrie particulière du lot 5 101 787 et la méthode de calcul de profondeur font en sorte qu'il est impossible de respecter la profondeur minimale requise de 75,00 mètres;
- ATTENDU qu'il est impossible d'augmenter la profondeur du terrain puisqu'il comprend déjà toute la profondeur de terrain qu'il existe entre le lot 3 346 899, propriété de Produits Forestiers Résolu du côté Sud-Ouest et le chemin Fortin du côté Nord-Est, qui est la propriété de Mme Monique Fortin et sur lequel des servitudes de passage en faveur de M. Maltais et en faveur de la municipalité ont été consenties;
- ATTENDU que l'acceptation de la dérogation mineure n'occasionnerait pas d'impact négatif sur le voisinage;
- ATTENDU que le manque de profondeur est mineur, soit 0,11 mètre manquant pour le terrain « 2 » et de 1,21 mètre manquant pour le terrain « 3 »;
- ATTENDU que le refus de la présente demande occasionnerait un dommage majeur au propriétaire actuel puisqu'une vente imminente du terrain « 3 » avorterait;
- ATTENDU qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 3.1.2 du règlement sur les dérogations mineures numéro 2005-308;
- ATTENDU que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

APPUYÉ par Madame la conseillère Lise Blackburn,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que le conseil accepte la demande de dérogation mineure afin de permettre le lotissement des terrains « 2 » et « 3 », illustré sur le plan (minute 3087) de M. Pierre-Luc Pilote, arpenteur-géomètre, avec des profondeurs de 74,89 mètres pour le terrain 2 et de 73,13 mètres pour le terrain 3, au lieu de la norme minimale de 75,00 mètres de profondeur moyenne tel que prévue au règlement de lotissement.

Adoptée

8. TRAVAUX PUBLICS, BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS

8.1 AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRE SUR LE SITE DU SE@O POUR DES TRAVAUX DE PLANAGE ET D'ASPHALTAGE DE LA 1ÈRE RUE SUR UNE LONGUEUR DE 500 MÈTRES

R. 2020-075

Monsieur le conseiller Jean Tremblay propose, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Harvey que le conseil municipal autorise M. Normand Desgagné, directeur général et secrétaire-trésorier à préparer un cahier de charges afin de lancer un appel d'offres pour des travaux de planage et d'asphaltage de la 1^{ère} Rue sur une longueur de 500 mètres.

Adoptée

9. CULTURES, LOISIRS

9.1 FESTIVAL BOUQUILLE - STATIONNEMENT

Étant donné la situation que nous vivons présentement avec la COVID-19, le festival Bouquille qui devait avoir lieu au courant du mois de mai a été annulé.

10. AIDE FINANCIÈRE ET APPUIS AUX ORGANISMES

10.1 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À DIVERS ORGANISMES

R. 2020-076

ATTENDU que la municipalité a reçu plusieurs demandes d'aide financière au cours du dernier mois;

ATTENDU que les élus municipaux jugent à propos de donner suite à quelques-unes d'entre elles;

ATTENDU les dispositions de l'article 8 du Code municipal;

ATTENDU que certains organismes se doivent d'atteindre ses objectifs;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Nathalie Larouche,

APPUYÉE par Madame la conseillère Lise Blackburn,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL :

D'octroyer une subvention à l'organisme suivant :

☒ La nichée d'Alma 100 \$

Adoptée

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution numéro R. 2020-076.

Signé, ce 6 avril 2020.

Normand Desgagné,
Directeur général et secrétaire-trésorier

10.2 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE AU COMITÉ DU TRAVAIL DE RUE D'ALMA

R. 2020-077

ATTENDU que la municipalité a reçu une demande d'aide financière pour la contribution de travail de rue pour l'exercice financier 2020;

ATTENDU les dispositions de l'article 8 du Code municipal;

POUR CES MOTIF:

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

APPUYÉ par Madame la conseillère Nathalie Larouche,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

D'octroyer une subvention de 2 054 \$ au comité de travail d'Alma.

Adoptée

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer la dépense mentionnée dans la résolution numéro R. 2020-077.

Signé, ce 6 avril 2020.

Normand Desgagné,
Directeur général et secrétaire-trésorier

10.3 SUBVENTION OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION

R. 2020-078

ATTENDU le dépôt des États financiers 2020 de l'Office municipal d'habitation de l'Ascension de N.-S.;

ATTENDU qu'il est le devoir de la municipalité d'octroyer périodiquement une subvention à l'O.M.H. pour combler leur déficit;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Lise Blackburn,

APPUYÉE par Madame la conseillère Nellie Fleury,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

D'approuver le deuxième versement de la subvention de l'Office municipal d'habitation au montant de 1 681.00 \$.

Adoptée

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer la dépense mentionnée dans la résolution numéro R. 2020-078.

Signé, ce 6 avril 2020.

Normand Desgagné,
Directeur général et secrétaire-trésorier

10.4 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE L'ASCENSION DE N.-S.

R. 2020-079

ATTENDU que la municipalité a reçu plusieurs demandes d'aide financière au cours du dernier mois;

ATTENDU que les élus municipaux jugent à propos de donner suite à quelques-unes d'entre elles;

ATTENDU les dispositions de l'article 8 du Code municipal;

ATTENDU que certains organismes se doivent d'atteindre ses objectifs;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

APPUYÉ par Madame la conseillère Lise Blackburn,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

D'octroyer une subvention à l'organisme suivant:

☒ Corporation de développement économique de l'Ascension de N.-S. – Aréna	511.14 \$
☒ Corporation de développement économique de l'Ascension de N.-S. – Aide aux commerces dans le cadre de la pandémie COVID-19	9 818.31 \$

Adoptée

Mesdames Nellie Fleury et Nathalie Larouche ainsi que Monsieur Michel Harvey déclarent leurs intérêts dans la Corporation de développement économique de l'Ascension de N.-S.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les dépenses mentionnées dans la résolution numéro R. 2020-079.

Signé, ce 6 avril 2020.

Normand Desgagné,
Directeur général et secrétaire-trésorier

11. RESSOURCES HUMAINES

11.1 EMBAUCHE DE PERSONNEL SAISONNIER

R. 2020-080

Madame la conseillère Lise Blackburn propose, appuyée par Madame la conseillère Nellie Fleury que le conseil municipal procède à l'embauche du personnel pour la saison estivale 2020 comme suit :

À titre d'animatrices au camp de jour:

Mesdames Cécilia Fortin, Zoé Blackburn, Sabrina Bilodeau, Marisa Rescke, Ann-Sophie Bouchard, Anne-Sophie Gagné, Sabryna Simard et Noémie Boudreault.

À titre d'animateur de la CIEC:

Monsieur Tristan Jean.

À titre de journalier pour les travaux publics:

Monsieur Samuel Lemieux.

Adoptée

12. RAPPORT MENSUEL DU MAIRE

Monsieur le maire fournit de l'information à l'assistance sur différents dossiers.

13. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est traité à cet item.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Les citoyens ont été invités par divers outils de communication à transmettre leur question à l'adresse courriel info@ville.ascension.qc.ca

Aucune question n'a été posée.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

R. 2020-081

N'ayant plus d'item à l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) :

De lever la présente séance ordinaire à 20h15.

Adoptée

LOUIS OUELLET,
Maire

NORMAND DESGAGNÉ,
Directeur général et secrétaire-trésorier